



Paris, le 27 janvier 2017

## Le scandale constant du recours au CDDU à Radio France

L'accord de branche signé en juillet 2016 ne fera pas disparaître le recours au CDDU à Radio France pour des contrats de grille. Ainsi en 2018, tout salarié ayant enchaîné 4 années de contrats à hauteur de 1000 heures ou 135 jours par an se verra proposer un CDI. Cela signifie qu'à **quelques jours près**, nombreux resteront sous ces critères d'éligibilité au CDI. Il y aura donc deux régimes pour une **même fonction permanente**.

Il est inconcevable que s'ajoute aux dommages de la précarité, un traitement beaucoup moins favorable pour les producteurs, animateurs et collaborateurs spécialisés de nos antennes. Nous prenons donc date pour la négociation qui s'ouvrira en avril sur les modalités de recours au CDDU.

Nous revendiquons :

- une véritable reconnaissance de **l'ancienneté** à Radio France
- de vrais garde-fous dans **l'organisation du travail**
- la déclaration du temps de **travail réel** notamment pour les documentaires
- un vrai **parcours professionnel**
- un abondement des cotisations **retraites**

Il est temps de remettre tout à plat. Celles et ceux qui font l'antenne ne peuvent plus être traités comme la variable d'ajustement. Nous dénonçons l'odieux *réajustement du coût de grilles* pour signifier que Radio France va encore porter ses économies sur le dos de celles et ceux par qui la direction peut se targuer d'excellents résultats d'audience.

Après avoir rencontré les rapporteurs de la mission des inspections générales des affaires sociales et culturelles, l'Unsa saura s'appuyer sur la tutelle pour placer la direction devant ses responsabilités dans ce scandale consubstantiel au fonctionnement de l'entreprise.